

Le 30 mai 2014.

PourEVA
avenue des Martinets 36
1160 Bruxelles

Madame la Ministre de l'Intérieur
rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Madame la Ministre,

Vous connaissez certainement l'association citoyenne PourEVA puisque votre Cabinet nous a aimablement reçus il y a quelques mois. Vous savez donc à quel point nous sommes attachés à l'information correcte de nos concitoyens en matière de vote automatisé. Il n'est donc pas étonnant que, depuis dimanche soir, nous ayons été sollicités des centaines de fois, notamment par la presse, pour de plus amples informations ou opinions.

Nous avons donc été particulièrement attentifs aux diverses communications faites par vos services, y compris le « blog » (une excellente initiative) du SPF Intérieur. Nous avons cependant dû conclure que nous ne pouvions répondre à nombre de questions qui nous étaient posées, faute d'informations suffisamment précises de la part de vos services. Nous souhaiterions donc vous poser une triple question qui, s'il y est répondu précisément nous permettrait de mieux réagir aux nombreuses attentes exprimées. La voici :

Sur base de quelles informations précises contenues dans les disquettes fournies aux Bureaux principaux de canton, les programmes destinés à cet effet ont-ils pu déterminer qu'il s'y trouvait des informations incohérentes? Quelle était la nature exacte de ces incohérences? Comment peut-on expliquer que ces incohérences, particulièrement nombreuses dans la circonscription électorale de Bruxelles ne sont aucunement apparues dans les suffrages exprimés dans la province de Liège (hors cantons germanophones)?

Dans l'attente d'une réponse rapide et circonstanciée, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

Thierry Bingen,
au nom de PourEVA